

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le six juillet deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Sauviat sur Vige, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Arlette DEMAR (délégation de vote à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Dominique GILLES, Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2017-096 : AQUA'NOBLAT - REPARATION SPA – REMBOURSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'à la fin de l'année 2016, la Communauté de Communes de Noblat a été dans l'obligation de faire réaliser différentes interventions, par une société privée, pour faire réparer le spa qui avait été fermé en raison de nombreuses fuites.

Monsieur le Président souligne que les services de la Communauté de Communes de Noblat se sont rapprochés de la société BOUYGUES Énergies et Services, qui a racheté il y a quelques années IMATEC qui avait installé cet équipement, afin de solliciter une prise en charge de certaines interventions.

Monsieur le Président précise que la société BOUYGUES Énergies et Services accepte de prendre à sa charge la facture 17000009 de l'entreprise Hydroélec d'un montant de 3 198,00 € TTC.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Communautaire d'approuver l'émission d'un titre de 3 198 €, à l'encontre de la société BOUYGUES Énergies et Services, pour le remboursement de la facture 17000009 de l'entreprise Hydroélec.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve l'émission d'un titre de 3 198 € à l'encontre de la société BOUYGUES Énergies et Services pour le remboursement de la facture 17000009 de l'entreprise Hydroélec.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 7 juillet 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 13.07.2017

Publié ou notifié

Le 13.07.2017

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AQUA'NOBLAT - REPARATION SPA - REMBOURSEMENT

Date de transmission de l'acte : 13/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 13/07/2017

Numéro de l'acte : 2017-096 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170706-2017-096-DE

Date de décision : 06/07/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes